

École maternelle Le Grand Chemin  
rue Jean Piettre  
77910 Varreddes

Procès-verbal du Conseil d'école  
Année scolaire 2024/2025

ORDRE DU JOUR  
du 1<sup>er</sup> conseil d'école

Tél 0164345810 Fax Courriel Ce.0772554H @ac-creteil.fr	<input checked="" type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Élémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	<b>Date</b> Le 05/11/2024 De 18h00 à 19h29
--	---	--	--

**Présents :**

Enseignant(e)s de l'école	Mme MOREL Julie Mme SEKNAGI Aurélia Mr FOURTIER Benjamin
Membres du RASED	---
IEN ou son représentant	---
DDEN	
Parents élus	Mme LESGENT Samira Mme SALOMON Johanna Mme BENOIT Sarah Mme DOS PRAZERES Céline
Les maires	Mr MESSANT Francis
Conseillers municipaux	Mme DAOUST Michèle, adjointe à Varreddes Mr DIDON Fabrice, adjoint à Marcilly
Autre membre invité	
Absent(e)s	<u>Absent(es) excusé(es)</u> Mme NICOLAS Johann Mme SCHROEDER Léa

Présidente de séance : Mme MOREL Julie

Secrétaire de séance : Mr FOURTIER Benjamin

1. Modalités du fonctionnement et attributions du conseil d'école
2. Organisation pédagogique de l'école à la rentrée 2024
3. Règlement intérieur de l'école
4. Présentation de la charte de la laïcité
5. Évaluation d'école
6. Vie de l'école
7. Activités périscolaires
8. Finances
9. Sécurité, Hygiène et Travaux
10. Dates et horaires des prochains conseils d'école



École Maternelle Le Grand Chemin  
ruelle Jean Piettre  
77910 VARREDDDES  
☎ : 01 64 34 58 10

## Conseil d'École Mardi 05 novembre 2024

### 1) Modalités de fonctionnement et attributions du conseil d'école

- Tour de table : présentation des membres du Conseil d'École.
- Résultats des élections des parents du vendredi 11 octobre 2023 à 12h00 : 172 électeurs inscrits, 110 votants soit 63,95% de suffrages exprimés. Ont été élus titulaires: Mmes Lesgent, Benoit, Salomon et Sénengélé et comme suppléante : Mme Dos Prazères
- Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:
  - 1° Vote le règlement intérieur de l'école;
  - 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
  - 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
    - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
    - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
    - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
    - d) Les activités périscolaires;
    - e) La restauration scolaire;
    - f) L'hygiène scolaire;
    - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement
  - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la

République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4](#).

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;

b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée

Il se regroupera trois fois au cours de l'année scolaire.

### 2) Organisation pédagogique de l'école à la rentrée 2024

#### Rythme scolaire :

- Les semaines sont de 4 journées soit 24 heures de classe pour les élèves. Les matinées et les après-midis sont de 3h.
- Mme Morel rappelle l'importance de l'assiduité des élèves une fois inscrits à l'école Maternelle.
- Horaires : de 8h50 à 11h50 et de 14h00 à 17h00. Les portes sont ouvertes 10 min avant le début des cours et les portes

doivent être fermées à l'heure : toujours sous vigipirate.

- **Aide Pédagogique Complémentaire :** Elle est organisée par les enseignants de 13h20 à 13h50 les lundis, mardis ou jeudis. Les parents doivent donner leur accord en signant l'autorisation dans les cahiers de correspondance. Une liste est transmise à la responsable de cantine.

### **Effectifs :**

- L'école est composée de 4 classes regroupant 97 élèves inscrits.
  - \*Classe Jaune de Mr FOURTIER : 22 élèves de GS
  - \*Classe Verte de Mme NICOLAS : 25 élèves de PS (12+1) et MS (12)
  - \*Classe Bleue de Mme SEKNAGI : 25 élèves de MS
  - \*Classe Rouge de Mme MOREL : 25 élèves de PSMme SCHROEDER est chargée de l'enseignement de la classe rouge tous les mardis, journée de décharge direction de Mme Morel. Cette répartition a été effectuée lors d'un conseil des maîtres.
- Font également parties de l'équipe pédagogique : Mmes DA SILVA et BEAUCOUSIN, en tant qu'ATSEM et Mme LEPAN, AESH.
- Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025 ne sont pas encore connus. Les commissions de carte scolaire se basent sur nos remontées mais également sur celles du RPI.

### **Décloisonnements :**

- Les decloisonnements ont repris mi-septembre.
  - Les GS sont répartis en deux groupes les lundis et mardis pour des sciences et résolution mathématiques avec Mme Morel et phonologie et production d'écrit avec Mr Foutier.
  - Les MS sont répartis en trois groupes les jeudis et vendredis pour des sciences et résolution mathématiques avec Mme Seknagi, phonologie et production d'écrit avec Mme Nicolas et arts visuels avec Mme Morel

### **APC :**

- Ces groupes permettent avant tout une mise en confiance et des moments privilégiés avec l'adulte. Les ateliers se font sous forme de jeux. Une partie est consacrée à apporter une aide et une autre partie permet une découverte et d'apprentissage sous forme de petits jeux oraux.
- Ils ont débuté le lundi 23 septembre.

### **Pacte :**

- Mr Foutier et Mmes Seknagi et Morel réaliseront des heures de soutien : les vendredis soirs pour Mr Foutier et les mardis soirs ou vendredis midis pour Mmes Seknagi et Morel. Les enseignants disposent de 12h chacun. La mairie sera informée des dates d'occupation de l'école. Les enseignants veilleront à ne pas gêner le service de ménage.

## **3) Règlement intérieur**

- Suite aux problèmes d'hygiène rencontrés, les membres du conseil d'école ont ajouté un encouragement à l'éducation à la continence active dans la partie Hygiène et santé.  
Vote du règlement : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11  
Le règlement est voté à l'unanimité.
- Il sera disponible sur les sites de l'école et des mairies et envoyé aux parents par mail.

## **4) Charte de la Laïcité.**

- La charte de la Laïcité à l'école rappelle les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter. (Circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013)
- Lecture de la Charte (document joint).
- Elle sera également envoyée aux parents.

## **5) Évaluation d'école**

- L'équipe enseignante a débuté sa réflexion autour des axes suivants :
  - les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement
  - le bien-être de l'élève et le climat scolaire
  - les acteurs et le fonctionnement de l'école
  - l'école dans son environnement institutionnel et partenarial
- Les parents seront bientôt sollicités.

## • 6) Vie de l'école

- Mardi 8 octobre : Vente de viennoiseries
- Mardi 15 octobre : photographies scolaires

A venir :

- Jeudi 9 novembre : fête de l'Automne
- marché de Noël
- spectacle de Noël par la compagnie Pois de Senteur
- venue du Père-Noël et distribution des chocolats par l'Amicale.
- chorale
- Les livrets scolaires seront présentés aux familles lors de rendez-vous en décembre et janvier.

## 7) Activités périscolaires

### Cantine :

- Les questions ont été abordées lors de la commission scolaire du 14 octobre.

### Bus:

- Pas de remontées spécifiques
- Le protocole va être transmis aux familles.

## 8) Finances

### Compte de la Coopérative Scolaire :

- La Coopérative de l'école Maternelle de Varreddes est une association Loi 1901. Le compte de la coopérative est toujours ouvert à la Banque Postale.
- Le compte de l'école est créditeur de 1891,51 € euros.
- Dépenses à venir : Achat de livres (Noël), matériel pour objets de Noël, spectacle de Noël.

### Budget Intercommunal :

- Le budget du Syndicat Intercommunal pour l'année 2024 était de 4.725 euros (soit 45 euros par élève sur la base de 105 élèves inscrits en septembre 2023). 120 euros sont destinés aux consommables ainsi que 2.000 euros de financement de cars pour les sorties.  
L'équipe enseignante a cédé 420€ à Mme Maillard pour les GS répartis en GS/CP.  
Le budget des classes est en cours de finalisation.

Le budget bus a été utilisé en partie lors de la sortie de juin.

- Demande d'un budget spécifique pour :
  - tableaux blancs pour les classes bleue et verte
  - subvention pour le voyage des GS
  - renouvellement de chaises

## 9) Sécurité, Hygiène et Travaux

### Sécurité :

- Un exercice incendie a été effectué et réalisé sans problème en septembre 2024. L'école a été évacuée sans problème par les 85 élèves présents.

Tous les élèves étaient informés de cet exercice.

Le prochain exercice incendie aura lieu lors de la 3ème période mais les élèves ne seront pas avertis.

- Un exercice alerte-attentat a eu lieu le mardi 15 octobre 2024 avec un scénario académique et en présence de deux gendarmes. Le PPMS-Alerte attentat a été révisé et envoyé à l'inspection.
- Nous sommes restés en alerte vigipirate-attentat. La vigilance de tous est requise.

Nous avons repris la sortie des classes habituelle, cela nous paraissant plus fluide et permettant d'éviter des attroupements.

- Mr Messant demande aux parents d'élèves si les entrées et sorties d'école leur paraissent plus sécurisées notamment grâce à l'intervention pédagogique de la police municipale. Les parents évoquent le problème récurrent des deux roues (trottinettes, vélos, etc.) qui circulent trop vite et sont dangereux. Le maire décide de mettre une affiche interdisant l'usage des deux roues au moment des entrées et sorties d'école.

### Hygiène :

- Les gestes d'hygiène sont enseignés aux élèves mais il faut également poursuivre cela à la maison (laver et sécher ses mains, se moucher, etc.)
- Nous allons arriver dans une période propice à d'autres maladies contagieuses, nous remercions les parents de nous informer.
- Le problème d'hygiène a été très important en ce début d'année et a surtout duré plus longtemps que d'habitude. Une action sera menée pour sensibiliser les parents pour la rentrée prochaine.

### **Travaux :**

- Un dispositif anti-pigeon a été installé sous le préau.

## **10) Dates et horaires des prochains conseils d'école**

Décision pour les prochains conseils d'école :

- vendredi 07 février à 18h15
- mardi 24 juin 2025 à 18h15

La séance du Conseil d'École est levée à 19h29